

DELIBERATION N° 2018/411

Portant attribution de subventions aux établissements scolaires du 1^{er} degré de la ville de Dumbéa,
pour l'organisation de fêtes de fin d'année - année 2018 -

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique le 28 novembre 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/481 du 27 décembre 2017 portant approbation du budget principal 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la délibération n°2018/071 du 28 février 2018 portant décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2018 la Ville de Dumbéa – Budget principal,

VU la délibération n°2018/228 du 13 juin 2018, portant décision modificative n°2 du budget principal de l'exercice 2018 la Ville de Dumbéa et attribuant des subventions aux écoles publiques du 1^{er} degré de la ville pour les achats de petits équipements et les récompenses de fin d'année,

VU la délibération n°2018/322 du 29 août 2018, portant approbation du budget supplémentaire de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018– Budget principal,

VU la délibération n°2018/361 du 10 octobre 2018, portant décision modificative n°3 du budget principal de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa et autorisant le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention partenariale relative au projet de soutien à la vie associative locale,

VU la délibération n°2018/362 du 10 octobre 2018, Autorisation au Maire à verser une contribution complémentaire à la Caisse des Ecoles de Dumbéa pour couvrir la gratuité de la prestation de cantine du mois d'octobre 2018 et la prise en charge des demi-pensionnaires et décision modificative n°4 du budget principal de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa,

VU la demande des établissements scolaires du 1^{er} degré,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/96 du 11 octobre 2018,

La commission municipale intitulée « administration générale et finances » entendue en séance du 06 novembre 2018,

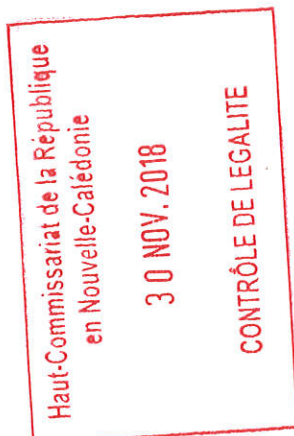
Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1 /

L'attribution du montant annuel forfaitaire par établissement scolaire du 1^{er} degré de la commune de Dumbéa pour l'organisation de la fête de fin d'année 2018 de l'école, qui en a formulé la demande, est allouée comme suit :

ETABLISSEMENTS	MONTANT
GROUPE SCOLAIRE J. HIGGINSON	45 000
GROUPE SCOLAIRE A. DILLENSEGER	45 000
ECOLE V. BARDOU	30 000
ECOLE LES MYOSOTIS	30 000
ECOLE L. DEGRESLAN	30 000
ECOLE JACARANDAS	30 000
ECOLE L. BENEBIG	30 000
ECOLE G. CLAIN	30 000
ECOLE OASIS	30 000
ECOLE LES ORANGERS	30 000
ECOLE R. FONG (primaire)	22 500
ECOLE R. FONG (maternelle)	22 500
GROUPE SCOLAIRE M. DELACHARLERIE-ROLLY	45 000
GROUPE SCOLAIRE F-L. DORBRITZ	45 000
ECOLE J. MAINGUET	30 000
ECOLE PRIVEE DUMBEA SUR MER	45 000
	540 000



ARTICLE 2/

L'établissement scolaire bénéficiaire de l'aide municipale s'engage à fournir un bilan de la fête de fin d'année et à reverser les sommes allouées par la Ville en cas de non-réalisation de la fête de fin d'année.

ARTICLE 3/

Les dépenses correspondantes d'un montant total de cinq-cent-quarante mille (540.000) francs CFP seront imputées au budget principal de la Ville, exercice 2018, section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante ».

ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5/

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud, et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 NOVEMBRE 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 28 NOVEMBRE 2018

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

3 0 NOV. 2018

CONTRÔLE DE LEGALITE

Le Maire,

Georges Natufek



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
S.G.	-	1
AFFICHAGE	-	1
DAF	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
SERVICE DE LA VIE SCOLAIRE	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
ECOLES	-	16